

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, SON EXCELLENCE PFILEMON YANG**

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

**Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps diplomatique et des
Organisations Internationales,**

Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Socioprofessionnelles,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

Mesdames et Messieurs les Opérateurs Economiques,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous dire combien il m'est agréable de me retrouver parmi vous aujourd'hui, à l'occasion des travaux de la 2ème Session du *Cameroon Business Forum*.

Je voudrais ensuite remercier le Représentant de la Société Financière Internationale pour les paroles aimables qu'il a bien voulu prononcer à mon endroit ainsi qu'à celui du Gouvernement.

Mes remerciements vont également à l'endroit de l'ensemble des personnalités ici présentes, qui, en dépit de leurs Agendas chargés, ont accepté d'honorer de leur présence cette rencontre ; signe de l'intérêt que vous accordez tous aux questions relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires au Cameroun.

Je remercie particulièrement nos partenaires au développement pour leur accompagnement dans notre quête inlassable du bien-être de nos populations et la lutte contre la pauvreté.

Je voudrais enfin adresser mes vives félicitations à toutes celles et à tous ceux qui, directement ou indirectement, ont œuvré à la tenue et au bon déroulement des présentes assises.

Mesdames et Messieurs,

La tenue ce jour de cette deuxième session du Cameroon Business Forum, pratiquement une année après la première du 18 février 2010, est une réaffirmation claire de la détermination du Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, à faire du dialogue avec le secteur privé un outil efficace de gestion de l'économie nationale.

En étant à l'écoute des préoccupations des opérateurs économiques, et en y apportant des réponses adéquates, le Gouvernement entend résolument donner une impulsion décisive à sa stratégie de croissance économique et de promotion de l'emploi basée sur le développement du secteur privé. Cette option fondamentale ne signifie pas la démission des pouvoirs publics de ses missions stratégiques, notamment en matière de sécurité et de fourniture d'infrastructures de base.

L'Etat demeure un acteur incontournable de l'activité économique. Il doit en effet régir l'espace économique national par le biais de sa législation et de sa réglementation et créer les conditions d'un marché concurrentiel que souhaitent les entreprises pour produire ou distribuer efficacement.

C'est pourquoi il doit se préoccuper du climat des affaires. Car, plus l'environnement économique est propice aux affaires, plus les entreprises peuvent créer des richesses et des emplois et donc permettre une plus grande croissance économique. C'est dire que les intérêts des entreprises rejoignent ceux du gouvernement.

C'est donc pourquoi les recommandations de la première session du Cameroon Business Forum ont reçu un écho favorable de la part du Gouvernement qui n'a ménagé aucun effort pour les mettre en œuvre. Ce n'est pas en effet la volonté qui aura manqué pour les rendre toutes effectives. Des contraintes fortes, pour la plupart financières, humaines et quelquefois des pesanteurs institutionnelles auront cependant empêché la mise en œuvre de quelques unes.

Mesdames et Messieurs,

Il faut rappeler qu'au cours de la première édition du Cameroon Business Forum, 27 recommandations avaient été formulées. Celles-ci portaient notamment sur l'amélioration du règlement des litiges commerciaux, l'allègement des procédures fiscales, la facilitation des formalités de création des entreprises et la réduction des délais de passage des marchandises au niveau des plateformes portuaires.

Permettez-moi de faire rapidement le point sur l'état de leur mise en œuvre pour vous permettre d'apprécier les efforts déployés par le gouvernement pour l'amélioration du climat des affaires dans notre pays.

En matière d'accès à la propriété foncière, deux guichets ont vu le jour dans les villes de Yaoundé et de Douala à la suite de l'adoption d'un cadre juridique explicitant les modalités de transactions foncières. Cependant, l'extension à d'autres régions de ce processus d'opérationnalisation des guichets uniques de facilitation du transfert de propriété aux entreprises commerciales se heurte principalement à l'absence de financements.

Cette contrainte financière apparaît également dans l'édition et la diffusion du guide de l'entrepreneur ainsi que du manuel de procédures dont l'élaboration est achevée. Nous

espérons qu'avec l'appui attendu de la Société Financière Internationale et du Comité multi-bailleurs, ce chantier connaîtra bientôt un aboutissement heureux.

En ce qui concerne l'amélioration du règlement des litiges commerciaux, en attendant la finalisation du projet de loi sur l'« *institution de Chambres spécialisées auprès des juridictions d'instances pour le règlement des litiges commerciaux* » et du projet de décret sur « *la réforme relative à la libéralisation de la publication des annonces légales* », des mécanismes transitoires ont été élaborés par le Ministère de la Justice. Il s'agit spécifiquement :

- de l'octroi à la CCIMA d'une autorisation d'éditer une Revue d'annonces légales qui, pour l'heure, est gratuite mais malheureusement pas encore suffisamment connue des opérateurs économiques ;
- du renforcement du Centre d'arbitrage du GICAM, avec l'expertise additionnelle de la CCIMA, par la création d'un Centre de médiation.

Il est urgent que le Ministère de la Justice prenne l'initiative d'élaborer des textes en vue de faciliter la création de ce centre de médiation.

Toujours dans le cadre du règlement des litiges commerciaux, le Ministère du Commerce, dans le souci de *rendre opérationnel le Comité ad hoc de la lutte contre la contrefaçon*, a initié une réforme qui ne devrait pas tarder à aboutir. Il reste que le déploiement des brigades mobiles mixtes sur le terrain semble se heurter à des difficultés d'ordre financier.

Par ailleurs, les textes relatifs au « *transfert des données et au commerce électronique* », à savoir, la loi sur la cybercriminalité et la cyber-sécurité et la loi sur le commerce électronique ont été promulgués. Des efforts sont actuellement déployés en vue de la publication des décrets d'application respectifs.

Dans le même registre, la création des tribunaux administratifs dans certaines régions du pays est imminente.

Pour ce qui est de la réduction des délais de passage des marchandises au niveau des plateformes portuaires, je dois avouer qu'elle se heurte à la multiplicité des intervenants sur la place portuaire (l'Autorité portuaire nationale, le Conseil national des chargeurs du Cameroun, le Port autonome de Douala et le Guichet unique pour le Commerce Extérieur). Cependant, depuis novembre 2010, un chronogramme de mise en oeuvre de 37 actions a été élaboré, dont la réalisation incombe à trois administrations et quatre organismes.

Il s'agit notamment de :

- la « *réalisation du système d'informatisation de la place portuaire de Douala* » par l'Autorité portuaire nationale, qui avance de manière satisfaisante et devrait s'achever avant la fin de cette année deux mille onze ;

- l' « intensification à grande échelle de l'information, la formation et l'encadrement des chargeurs et des Commissionnaires agréés en Douane » menée depuis peu par le Conseil national des chargeurs du Cameroun, à travers la multiplication des séminaires de formation et la publication régulière d'un bulletin d'informations à l'endroit de cette cible.

Mesdames et Messieurs,

Au total, 12 des recommandations formulées à la dernière session du CBF ont été exécutées, 07 sont en cours d'exécution et 08 n'ont pas pu être mises en œuvre.

Les avancées significatives accomplies se rapportent essentiellement à la facilitation de la création des entreprises.

J'ai en effet rendu publique en avril 2011 une instruction dont l'objectif était de permettre la création d'une entreprise en 72 heures au Cameroun. Elle consacrait alors le regroupement de l'ensemble des démarches administratives en un seul lieu géographique, sous la forme de centres de formalités de création d'entreprises, à Douala et Yaoundé.

L'instruction précisait notamment que les créateurs d'entreprises qui se présenteraient dans lesdits guichets uniques devaient être munis d'une liasse unique de documents relative à toutes ces formalités, à retirer sur place. 72 heures après le dépôt de ladite liasse, les opérateurs économiques devaient rentrer en possession de leur attestation de création d'entreprise, conférant à celle-ci une existence légale en République du Cameroun. Passé ce délai, le reçu de dépôt vaudrait attestation.

C'est probablement, parmi d'autres réformes, ce qui a contribué à l'amélioration du classement de notre pays dans le dernier rapport du *Doing Business Reform Advisory Unit*, dans lequel le Cameroun est passé de la 173ème à la 168ème place.

Si ce classement reste encore en deçà de nos possibilités, il révèle une relative progression en matière d'octroi de permis de construire, d'exécution des contrats et de durée de vie des sociétés. Le Cameroun reste stable en ce qui concerne le paiement des impôts, mais régresse de 6 points sur le commerce transfrontalier, de 4 points pour le transfert de propriété, de 3 points pour l'obtention de prêts et d'un point dans la protection des investisseurs.

Mesdames et Messieurs,

Ayant fait du secteur privé le moteur de la croissance économique de notre pays, le Gouvernement ne cesse de s'employer pour que soient levés tous les obstacles qui entravent l'épanouissement des entreprises.

Aussi, le thème des présentes assises est : « **L'amélioration du climat des affaires pour le développement de l'entrepreneuriat** ».

En effet, encourager l'entrepreneuriat et faciliter la croissance rapide des Petites et Moyennes Entreprises innovantes sont des moyens efficaces de créer des emplois, d'accroître la productivité, et d'atténuer la pauvreté. Mettre en place des politiques qui permettent d'atteindre ces buts doit être au premier rang des priorités pour notre Gouvernement.

C'est pourquoi nous devons réduire les contraintes réglementaires et administratives qui pèsent sur l'activité entrepreneuriale. Une attention croissante devrait être portée par les pouvoirs publics sur la formation à l'entrepreneuriat, qu'elle soit scolaire ou professionnelle. La nécessité de faciliter l'accès des PME aux financements, à la technologie, à l'innovation, et aux marchés internationaux est également avérée, tout comme l'importance grandissante de l'entrepreneuriat féminin et les questions relatives à l'action locale.

Les textes d'application de la loi portant promotion des PME devront permettre de donner des réponses idoines à ces préoccupations.

Nous devons mettre à profit cette session pour réfléchir ensemble sur l'entrepreneuriat, moteur du développement économique. Ainsi, les échanges permettront de comprendre les facteurs qui inhibent le développement de l'entrepreneuriat au Cameroun.

Le Cameroun regorge d'une main-d'œuvre suffisamment nombreuse et qualifiée ainsi que de ressources abondantes, deux facteurs qui devraient logiquement contribuer à en faire une destination particulièrement attrayante pour les capitaux internationaux. La promotion de l'entrepreneuriat devrait par conséquent être basée sur la valorisation des produits locaux mais aussi sur le développement d'un marché prospère grâce à l'environnement socioéconomique.

Valoriser l'entrepreneuriat camerounais reviendrait aussi à le développer à la base, dans le contexte de la décentralisation, à travers les initiatives locales qui contribuent véritablement à la lutte contre la pauvreté. Il s'agit donc, dans le cadre de notre instance de dialogue, de réfléchir sur la question de comment donner les capacités nécessaires aux entreprises pour leur épanouissement.

Au total, pilier indispensable pour l'accélération de la croissance, mais surtout pour l'amélioration des conditions de vie de nos populations, le développement de l'entrepreneuriat à travers une amélioration significative du climat des affaires apparaît comme la voie idoine pour faire sortir notre pays du sous-développement et en faire un pays émergent.

C'est d'ailleurs l'objectif ultime de la politique des grandes ambitions que le Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, nourrit pour le Cameroun.

Nous devons dès lors rechercher les voies et les moyens, pour parvenir à intensifier :

- la simplification des procédures et la réduction des coûts et des délais de création des entreprises dans notre pays ;
- la simplification des formalités de paiement des impôts et taxes diverses et de façon générale, la transformation de notre fiscalité en fiscalité de développement ;
- la facilitation de création des entreprises et de sauvegarde de leur survie ;
- le règlement des litiges commerciaux ; et,
- le développement du commerce transfrontalier.

Mesdames et Messieurs,

Les présentes assises, dont nous nous réjouissons de la tenue, nous donneront également, j'en suis persuadé, l'occasion d'évaluer le chemin parcouru depuis la mise en place de ce nouveau cadre de partenariat, même s'il apparaît difficile, à ce stade, de percevoir et d'apprécier les effets des actions engagées.

D'avantage, cette rencontre devrait nous permettre de franchir une étape supplémentaire dans le dialogue que nous voulons constructif et mutuellement bénéfique entre le secteur public et le secteur privé. Ce dialogue doit nous permettre de faire tomber les barrières qui se dressent sur le chemin de l'investissement productif, et de trouver des solutions concertées aux problèmes susceptibles d'entraver l'épanouissement des entreprises.

Nous devons d'autant plus le faire que l'économie camerounaise, comme vous le savez, reste confrontée à un certain nombre de défis majeurs liés à l'impératif de la libéralisation et au défi de la compétitivité dans le contexte de la mondialisation.

Dans un tel contexte, la relance de la croissance et la lutte contre la pauvreté, passent inexorablement par l'amélioration de l'environnement des affaires qui doit rester au cœur des préoccupations du Gouvernement.

Si beaucoup reste à faire dans ce sens, force est de reconnaître que des mesures significatives ont été prises par les pouvoirs publics ces derniers temps.

Mesdames et Messieurs,

Dans l'optique de faire du Cameroun un pays Emergent à l'horizon 2035, nous devons redoubler d'efforts pour avancer plus vite dans la mise en œuvre des réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires. Nous devons nous donner les moyens de rendre notre environnement suffisamment favorable au développement de l'entrepreneuriat pour permettre à notre pays d'intégrer la catégorie de pays émergents.

Je vous invite par conséquent à redoubler d'ardeur au travail pour sauvegarder nos acquis et à vous mobiliser tous du côté des pouvoirs publics pour que nous poursuivions ensemble, l'œuvre de redressement économique commencée.

Notre objectif ultime doit être, au-delà de la croissance économique, le bien-être de nos populations qui aspirent à une vie meilleure.

Le Gouvernement, pour sa part, reste ouvert au dialogue et à la concertation qui me semblent constituer les meilleures voies pour trouver des solutions équitables et durables à nos problèmes. C'est pourquoi, il envisage, dans un proche avenir, suite aux hautes instructions du Chef de l'Etat, d'impliquer le Secteur privé dans la recherche des solutions à l'épineux problème du chômage des jeunes.

Mesdames et Messieurs

Je sais donc pouvoir compter sur vos compétences et votre capacité à formuler des recommandations pertinentes et réalistes, qui tiendront lieu d'engagement ferme pour toutes les parties prenantes de notre économie.

La mise en œuvre diligente de ces recommandations devra nous permettre d'améliorer encore davantage la notation de notre pays par les agences internationales.

C'est sur cette note d'espoir que je déclare ouverts, les travaux de la deuxième session du *Cameroon Business Forum*.

Vive le dialogue Etat/ Secteur privé !

Vive la coopération internationale !

Vive le Cameroun et son illustre Chef, **Son Excellence Paul Biya** !

Je vous remercie.